



— MA PMA, MA BATAILLE

« Se passer d'homme pour fonder une famille, c'est vu comme un caprice »

L'ouverture de la PMA aux femmes seules, votée par les députés vendredi, est une victoire pour Marie, Bénédicte, Anne-Sophie et Sarah.

1^{er} octobre 2019 Épisode n° 5

Texte Mathieu Nocent

Photo François Lafite

PDF généré le 9 octobre 2019 pour presidence@enfants-arcenciel.org

A

Assise à la cafétéria du 101 rue de l'université, Marie Tamarelle-Verhaeghe, députée LREM de l'Eure, un dossier sur la table, commence à argumenter sans attendre que son collaborateur parlementaire ne la rejoigne. Elle cherche de sa voix fluette les bons mots. Les plus proches de sa pensée. Ceux qui ne choqueront pas. Qui ne brusqueront pas les premières concernées. C'est important. Car si, en commission et dans l'hémicycle, elle s'est opposée à l'ouverture de la procréation médicalement assistée avec don de gamètes aux femmes célibataires, une des mesures prévues dans le projet de loi bioéthique, elle a toujours tenu à le faire avec tact : « Dès lors que je parle de mes réticences, on me ramène à Agnès Thill, ça m'agace. Je ne suis pas Agnès Thill. Je me refuse à exprimer mon opinion sur Twitter, en une centaine de caractères, sur

un sujet complexe et émotionnellement engageant comme celui-ci. »

« La question n'est pas de savoir s'il faut créer de nouvelles familles monoparentales : elles se créeront de toute façon. Mais il faut légiférer et établir un cadre sécurisant – pour ces femmes et pour leurs enfants. »

Laurence Vanceunebrock-Mialon

Quinquagénaire, les cheveux blonds mi-longs, catholique pratiquante (« Je ne m'en cache pas »), cette mère de huit enfants « sai[t] à quel point ces sujets nous confrontent tous à nos propres

expériences de vie ». « Alors je fais attention à ne jamais porter de jugement », assure-t-elle. Et, de fait, elle prend mille précautions pour dire ses convictions. « La notion de couple me semble un préalable nécessaire à la naissance d'un enfant. C'est de l'amour entre un père et une mère, ou entre deux mères, qu'émerge la vie. Je ne mets pas en question le désir de maternité des femmes célibataires qui vont faire une PMA à l'étranger, mais je me mets à la place de l'enfant. Et je pense que savoir que je suis née de l'amour entre deux personnes, ça me vitaliserait. » Sa voix s'infléchit régulièrement. Elle chuchote presque, parfois. « J'ai l'impression que notre société est de plus en plus individualiste. Quand j'entends dire autour de moi "avec la PMA, je n'ai plus besoin d'un homme ou d'une femme pour avoir un enfant", ça me fait peur. Parce que oui, bien sûr, on a besoin les uns des autres. »



Marie Tamarelle-Verhaeghe, députée LREM opposée à l'élargissement de la PMA aux femmes célibataires, à l'Assemblée nationale, en février 2019 — Photo Hamilton/Réa.

A-t-elle débattu, déjà, de ses réserves sur le projet de loi du gouvernement avec les députés de son groupe les plus prompts à le défendre ? Avec, au hasard, Laurence Vanceunebrock-Mialon, la députée que suivent *Les Jours* ? « Ah non, avec Laurence non. Je crois qu'elle m'a un peu...

pistée. Et qu'elle me fuit », nous répond-elle dans un sourire un peu gêné. Une impression en décalage avec le discours de la députée de Montluçon qui, consciente de l'opposition de certains de ses collègues LREM à l'ouverture de la PMA aux femmes seules, nous explique avoir toujours essayé de dialoguer avec eux : « C'est pour moi en premier lieu une mesure qui a un intérêt sanitaire, avance Laurence Vanceunebrock-Mialon. Des célibataires ont déjà des enfants, en France et à l'étranger. La question n'est pas de savoir s'il faut créer de nouvelles familles monoparentales : elles se créeront de toute façon. Mais il faut légiférer et établir un cadre sécurisant – pour ces femmes et pour leurs enfants. » Un point de vue défendu par le gouvernement, majoritaire au sein du groupe parlementaire LREM, et porté par l'association Mam'en solo, la seule organisation représentant les femmes célibataires en projet de PMA, auditionnée en juillet dernier par la députée de l'Allier.

« J'ai l'impression que nous sommes, nous, les femmes qui avons décidé de faire un enfant seules, les nouvelles cibles. »

Bénédicte, mère célibataire d'un enfant né de PMA

Ce jour-là, en face de Laurence Vanceunebrock-Mialon et de son collègue Raphaël Gérard, député LREM de Charente-Maritime, Marie et Bénédicte témoignent de la résonance étrange qu'ont sur leur vie les débats sur le projet de loi bioéthique. « J'ai l'impression que nous sommes, nous, les femmes qui avons décidé de faire un enfant seules, les nouvelles cibles. Dans une société encore très patriarcale, se passer d'homme pour

fonder une famille, c'est considéré comme étant un caprice », dénonce Bénédicte. « Nous sommes l'équivalent des filles-mères d'autrefois », enchaîne Marie, évoquant un épisode douloureux de sa vie, lorsque son fils, désormais âgé de 21 ans et né grâce à une PMA avec don de sperme en Belgique, « a compris qu'en colo comme au collège, il importait de rester discret sur la façon dont il avait été conçu ». Bénédicte raconte aussi cette consultation chez sa gynécologue, après trois ans d'inséminations infructueuses au Danemark puis au Portugal. « Quand j'ai enfin été enceinte, elle m'a fait remarquer que j'aurais quand même pu attendre d'être en couple avec un homme avant de faire cet enfant. Ça faisait trois ans que je galérais, je n'avais plus envie d'entendre ce type de discours, alors j'ai changé de médecin. » Son fils a aujourd'hui un an. Si elle se bat pour que la PMA soit ouverte aux femmes célibataires en France, c'est « pour que les hommes ne profitent plus de la détresse des femmes ayant un désir d'enfant » et « parce que beaucoup d'entre elles font actuellement, faute de mieux, des inséminations artisanales. Ce qui engendre des risques sanitaires importants ». Et puis, intervient Marie, un brin provocatrice, « faire une PMA, c'est quand même beaucoup mieux que de faire faire un enfant à un homme dans son dos ! ».



Audition de Marie et Bénédicte de l'organisation Mam'en solo par les députés Laurence Vanceunebrock-Mialon et Raphaël Gérard, en juillet 2019 — Photo François Lafite pour Les Jours.

Anne-Sophie Duperray est l'une des cofondatrices de l'association Mam'en solo. Tout va très vite dans la vie de cette femme dynamique, cadre dirigeant dans une grande administration, qui a toujours voulu être mère. « J'avais 6 ans quand le dernier de mes trois frères est né. Je m'en occupais tellement que ma mère en est arrivée à me dire : "C'est pas ton bébé, c'est le mien." », raconte-t-elle. Élevée dans une famille « plutôt catho tradi », elle aurait voulu dans l'idéal se marier puis fonder une famille. Avoir quatre enfants. « Mais la vie a fait que je n'ai pas rencontré d'homme au bon moment. J'ai eu plusieurs belles histoires qui n'ont pas abouti, et je me suis retrouvée célibataire à 35 ans, stressée par mon horloge biologique. Je ressentais une telle urgence qu'à chaque rendez-vous avec un type, je ne pensais qu'à une chose : "Est-ce que ce sera un bon papa ?" » Complicé dès lors de construire une relation. Lucide, elle décide de déconnecter son désir de couple de son désir de maternité. « J'ai commencé à 36 ans à envisager de faire un bébé autrement, explique-t-elle. J'avais la possibilité d'être enceinte d'un ami, sans qu'il s'engage à jouer un rôle de père. Mais le statut ambigu qui aurait été le sien – plus qu'un donneur mais pas un père –, ça m'a fait peur. Je n'aurais pas su

l'expliquer à mon enfant. » Elle poursuit : « Une autre option aurait été de faire un gosse avec le premier venu, mais je trouvais ça très irrespectueux pour tout le monde. Enfin, j'aurais pu rechercher un coparent, un homme souhaitant être père dont je ne serais pas amoureuse, et avec qui on aurait fait une garde alternée. Quand ça se passe bien, la coparentalité je trouve ça absolument génial. Mais c'est tellement difficile déjà de se mettre d'accord sur l'éducation d'un enfant quand on s'aime... Ça m'a semblé compliqué. »

Après être allée voir une psy, avoir demandé l'avis de ses proches et lu plein de livres sur le sujet, Anne-Sophie Duperray, sûre d'elle, s'est lancée dans une PMA

Avant de se lancer dans un parcours de PMA à l'étranger, Anne-Sophie Duperray se pose beaucoup de questions. *« Je voulais d'abord être sûre que mon désir de maternité n'était pas le fruit d'un diktat de la société. Genre : "On n'est une vraie femme que quand on a un enfant", vous voyez. Alors j'ai consulté une psy. J'ai parlé avec elle, aussi, du fait de ne pas donner un père à mon enfant. Mes craintes n'étaient d'ailleurs pas tant liées à l'absence d'un père en tant que tel, mais à celle d'une dualité parentale. »* La trentenaire se nourrit pendant des mois des travaux des sociologues et philosophes qui ont travaillé sur les familles monoparentales.

La question de l'anonymat du donneur l'interroge ensuite longuement. Elle choisit finalement de faire appel à un

« donneur ouvert » au Danemark. « Je me suis dit qu'il n'y avait peut-être qu'1 % de probabilité pour que mon enfant ressente le besoin d'avoir des informations sur le donneur. Mais si la situation se présentait, je voulais être en capacité de lui répondre. » Anne-Sophie prend l'avis de ses amis, de ses frères. Puis quand, enfin, sa décision est définitive, elle envoie un courrier à son père pour la lui expliquer. *« Nous nous étions, à ce moment-là, beaucoup éloignés l'un de l'autre. Les échanges qui ont suivi cette lettre, dans laquelle je lui disais que ce n'était pas ma vocation d'être maman solo, mais qu'une vie sans enfant n'était pour moi pas envisageable, nous ont beaucoup rapprochés. »* Elle attend d'être enceinte pour en informer sa grand-mère, une dame *« catholique très pratiquante, traditionnelle, de 91 ans »*. *« Pas de père ? Ça lui a fait un choc d'abord, et puis je lui ai expliqué que c'était maintenant ou jamais. Alors elle m'a regardée et m'a répondu : "Je crois que j'aurais fait pareil." »*



Anne-Sophie Duperray et sa fille Léonie, chez elles à Paris, en juillet 2019 — Photo François Lafite pour *Les Jours*.

Chanceuse, elle est enceinte à son deuxième essai. Ce qui ne l'empêche pas de rencontrer des embûches sur son parcours. *« J'avais mon gynéco en France d'un côté, l'équipe de la clinique danoise de l'autre. Et ils étaient souvent en*

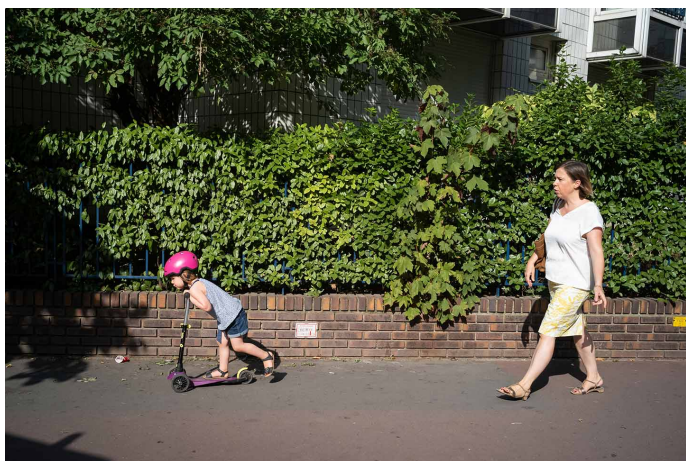
désaccord. Avant ma seconde insémination par exemple, on voit à l'échographie que j'ai cinq ovocytes matures. C'est beaucoup. La clinique me conseille de faire une ponction ovocytaire puis une fécondation in vitro (FIV), plutôt que de m'inséminer du sperme, afin de diminuer le risque de grossesse multiple. Mon gynécologue en France, lui, me recommande de faire tout de même une insémination. Il faut que je fasse un choix, je choisis la FIV. Se pose alors une seconde question : combien d'embryons est-ce que je choisis de réimplanter ? La clinique me conseille un, le gynécologue deux. Quand vous êtes dans ce parcours-là, vous êtes très affaiblie. Il vous faut en plus gérer ces contradictions, et c'est douloureux. »

« Je n'aime pas dire que ma fille n'a pas de papa. Je dis plutôt qu'elle a une maman. Et un géniteur, qui n'est pas un papa. »

Anne-Sophie Duperray, mère célibataire d'une enfant née de PMA

La fille d'Anne-Sophie a maintenant 3 ans. Quand sa mère lui parle du donneur, elle ne pose pas de questions. « Juste après la naissance de mon enfant, j'ai reçu un papier de la clinique me donnant quelques informations sur lui. Je sais juste qu'il est blond, qu'il mesure 1 m 86, qu'il a les yeux bleus, et qu'il était étudiant en médecine quand il a fait son don. » À ses 18 ans, sa fille pourra, si elle le souhaite, connaître son identité. « Mais qu'est-ce que je vais lui répondre si elle me pose plus de questions avant : "Attends un peu, tu sauras tout à tes 18 ans" ? »

Sarah Delattre, mère célibataire d'une petite fille de 2 ans, conçue par PMA en Espagne, est parfois confrontée, elle aussi, à des interrogations sur le donneur, anonyme, qui a permis la naissance de son enfant. « Quand j'évoque le sujet avec mes proches, je parle du donneur de sperme. Pas du géniteur, un terme qui implique des responsabilités que cette personne n'aura pas dans notre vie. Ni du père, bien entendu. Je reprends toujours ceux qui, ça arrive, le nomment ainsi. Et quand j'en parle avec ma fille, c'est "monsieur graine" », explique la jeune mère, qui ne regrette pas d'avoir opté pour l'anonymat. « Je ne me suis d'ailleurs pas vraiment posé la question à l'époque. J'ai choisi l'Espagne pour des raisons pratiques et sentimentales. Or, il se trouve que là-bas, le don de sperme est anonyme. » Elle poursuit : « Les questionnements surviennent davantage maintenant, car ma fille est déjà confrontée à son histoire. Il y a quelques mois, une de ses copines m'a demandé : "Est-ce que c'est vrai que le papa de Léonie est mort ?" Je lui ai répondu que non, il n'était pas mort. Qu'elle n'avait pas de papa. Le frère de la copine a alors rétorqué : "C'est pas possible, tout le monde a un papa." Là, je me suis vue, un peu bête, lui répondre : "Non, tout le monde n'a pas de papa." Un peu agacée aussi. Est-ce vraiment à moi d'expliquer les différents schémas familiaux à un enfant de 8 ans ? Plus tard, quand j'ai interrogé ma fille pour savoir pourquoi elle avait dit que son papa était mort, elle ne m'a pas répondu. Et s'est contentée de lever les yeux au ciel. » Sarah n'exclut pas de se faire aider à l'avenir, si nécessaire, par un pédopsychiatre, pour trouver les bons mots.



Anne-Sophie Duperray et sa fille Léonie, à Paris, le 25 juillet 2019 — Photo François Lafite pour *Les Jours*.

Des mots qu'Anne-Sophie choisit, elle aussi, avec précaution. *« Je n'aime pas dire que ma fille n'a pas de papa. Je dis plutôt qu'elle a une maman. Et un géniteur, qui n'est pas un papa, explique-t-elle, avant de s'exclamer : Vous savez, tant qu'on ne lui dit pas qu'il faut un père pour être heureuse, elle est heureuse ! »* Elle s'avoue d'ailleurs soulagée qu'à 3 ans, son enfant ne comprenne pas les propos martelés par les opposants à la PMA pour toutes. *« Quand je vois tous ces slogans, ces inscriptions au sol que l'on croise quotidiennement dans la rue, ça me glace. »* Des discours stigmatisants mal vécus par les premières concernées. Et ça ne fait que commencer. Le 6 octobre, la Manif pour tous organise à Paris une manifestation nationale *« contre la PMA sans père et la GPA »*. Une date

étonnamment tardive si l'on s'en tient aux échéances parlementaires.

Vendredi 27 septembre, en effet, après trois jours de débat, les députés ont adopté le premier des 32 articles du projet de loi bioéthique – celui qui ouvre la PMA « aux couples de femmes et aux femmes non mariées ». Parmi les 587 amendements soumis au vote et relatifs à cet article 1, ceux demandant la suppression de l'ouverture de la PMA aux femmes célibataires ont tous été rejetés. Y compris le n°2 541, porté par Marie Tamarelle-Verhaeghe et plusieurs de ses collègues du groupe LREM. Une victoire pour Marie, Bénédicte, Anne-Sophie et Sarah. Un succès aussi pour Laurence Vanceunebroek-Mialon. La députée de l'Allier aurait pourtant voulu aller plus loin que le gouvernement en ouvrant également cet accès aux personnes trans, un sujet que nous aborderons lors d'un prochain épisode. Mais l'amendement qu'elle a déposé en ce sens a été rejeté, le gouvernement y ayant donné un avis défavorable. 27 députés pour, 44 contre. 15 voix pour, 23 contre au sein même du groupe LREM. En ce début de débats dans l'hémicycle, la ligne gouvernementale est donc tenue, et le groupe majoritaire discipliné. Les voix discordantes peuvent s'exprimer certes, mais sans pour le moment influencer sur le contenu du texte. ↴

Agnès Thill

La députée de l'Oise Agnès Thill, après avoir enchaîné les prises de parole et les tweets lesbophobes et plus largement LGBTphobes pour dire son opposition à la PMA pour toutes, a été exclue de La République en marche le 26 juin 2019.

La coparentalité

Certaines familles se fondent en coparentalité. Un homme, ou un couple d'hommes, et une femme, ou un couple de femmes, ont un enfant sans vivre de relation amoureuse. L'enfant vit en alternance entre son foyer paternel et son foyer maternel, en fonction de l'organisation décidée par ses parents. Il a, dans

l'état actuel du droit, deux parents, sa mère et son père « biologiques », la loi française ne permettant pas que l'autorité parentale d'un enfant soit confiée à

plus de deux adultes. Mais dans les faits, ils sont la plupart du temps trois ou quatre à avoir ce statut social.

Donneur ouvert

C'est un donneur qui accepte que des données identifiantes et non-identifiantes relatives à sa personne soient communiquées aux enfants nés de son don de gamètes, lorsque ceux-ci seront majeurs, et s'ils en font la demande.

Grossesse multiple

L'insémination artificielle consiste à stimuler la production ovarienne de la femme puis d'introduire du sperme dans son utérus. La fécondation entre le spermatozoïde et l'ovocyte se fait alors « naturellement ». Mais plus les ovocytes sont nombreux, plus il y a de risque que plusieurs d'entre eux soient fécondés, donnant naissance à plusieurs enfants. Ce risque est mieux maîtrisé lorsqu'on pratique une fécondation in vitro : on prélève les ovocytes, on en féconde un certain nombre in vitro, et on réimplante un nombre donné d'embryons dans l'utérus de la future mère. Le nombre d'embryons réimplantés est in fine le choix de la femme ou du couple, mais le corps médical donne souvent son avis, parfois guidé par des considérations peu avouables : plus le nombre d'embryons implanté est élevé, plus les chances de grossesse sont importantes, meilleures sont les statistiques des centres de fertilité...

PDF généré le 9 octobre 2019 pour presidence@enfants-arcenciel.org

Texte Mathieu Nocent

Photo François Lafite

Édité par Lucile Sourdès-Cadiou

Vous pouvez consulter une version enrichie de cet article à l'adresse :
<https://lesjours.fr/obsessions/pma/ep5-pma-femmes-seules/>

Éditeur

Les Jours est édité par la société *Les Jours SAS*.

- *Capital social* : 123 170 €
- *Immatriculée sous le numéro* 812 749 323 *au RCS de Paris.*
- *Numéro de TVA intracommunautaire* : FR 12 812749323
- *Numéro de CPPAP* : 0118 Y 92937
- *Adresse* : Les Jours - BP 103 - 75921 Paris 19 PDC
- *Téléphone* : 09 83 98 59 95
- *E-mail* : contact@lesjours.fr
- *Directrice de la publication* : Isabelle Roberts